

# ANOM, Etat Civil, Résultats

## Réunion SAINT-JOSEPH 1873

commune, fils majeur et naturel de la demoiselle Marie Anne Fontaine âgée de quarante ans sans profession domiciliée de cette commune à ce jour présente et en possession d'une partie. Et la demoiselle Marie Elme Labelle née à Saint Joseph, le neuf Juillet mil huit cent cinquante deux, déclare que le constate son acte de naissance, sans profession de cette commune, fille unique et合法性 de feu sieur Augustin Labelle décédé à Saint Joseph, le dix Juillet mil huit cent soixante sept suivant son acte de décès et de la dame Pauline Angot âgée de trente neuf ans, sans profession domiciliée de cette commune, à ce présent et l'occupant d'autre part. Lesquels noms ont reçus de procéder à la célébration du mariage après être intravaux et dont les publications ont été faites et affichées devant la principale porte de notre maison communale des Demoiselles orphelines et ouverte le vingt dernier à huit heures du matin, sans opposition. Sur notre interpellation, les deux époux et leurs mères respectives ont déclaré qu'il n'y avait pas eu fait de contrat de mariage entre les deux personnes au cours d'une opposition aux deux mariages, nous n'ayant pas été informés et ayant donné lectures de toutes les parties avancées dans les mentions et des chapitres six du titre du Code civil intitulé "des mariages", avons demandé aux futurs époux et à la future épouse s'ils se déclaraient prêts pour marier à pour femme leur deux enfants ayant également separately et affirmativement avons demandé qu'ils prissent un nom de la loi que le second

Mot rage nul  
Le conseiller W. déligne

W. Robert

Alfred Poirier époux domicilié à Marocci Elme Labelle sont mis par le mariage. De tout ce que ces deux personnes ont déclaré le present acte qui a été enregistré sur trois registres en présence des deux témoins produits par l'épouse; Marceline Fontaine âgée vingt deux ans et Orbel Boyer âgée vingt et un ans. Ensuite produits par l'épouse Henri Oscar âgé de vingt deux ans et Denis Brizard âgé de trente ans, tous quatre cultivateurs domiciliés depuis cette date nulles, et avons signé en face les époux. Leurs mères et les témoins ont déclaré ne savoir faire de ce interpellation recevant l'acte lecture faite. Mot rage nul  
P. Le Maire

Le conseiller W. déligne  
W. Robert

N° 36.  
Mariage des  
Labelle  
Onejune  
et sa femme  
Kali  
Céline  
21 Juin 1873

Mairie de Saint Joseph  
Mil huit cent soixante deux, le vingt et un Juin à neuf heures du matin. Présentant son mandat D'Acerry, maire adjoint au maire de la commune de Saint Joseph, remplaçant par délégation du titulaire les fonctions il est précis que l'état civil sont compris en la ville de la mairie le sieur Oscarine Labelle née à la Réunion en mil huit cent quarante cinq ainsi que le constate son acte d'enregistrement avec témoins officiels de la mairie de cette commune, cultivateur domicilié à Saint Joseph, fils majeur et légitime de feu sieur Gilbert Labelle élécté à Saint Joseph le dixième Mars mil huit cent soixante vingt et son acte de décès et de la dame Paulette

Augustine Paulette M. le maire  
Gaspard Brizard